

Mon environnement

Mon Université

- Un environnement international : première université de France en nombre d'étudiants étrangers avec plus de 5.000 étudiants internationaux venant de 164 Pays
- Égalité des chances : la seule Université d'état des Alpes-Maritimes, pluridisciplinaire depuis 1965
- Histoire et modernité : puisant les racines de sa création en 1639, à la pointe de la haute technologie avec son Campus à Sophia Antipolis.
- Une université de taille : plus de 25.000 étudiants et 1.200 enseignants-chercheurs



Mon École

- Depuis 1966 la référence universitaire pour la formation dans les domaines de l'expertise-comptable et de la finance, du management et de la direction d'entreprise.
- Une situation géographique stratégique, grâce au deuxième aéroport international de France et à la proximité de Monaco, de l'Italie et de Sophia Antipolis (la "French Silicon Valley")
- 1.200 étudiants, dont 470 étrangers, et un corps enseignant international
- Des formations hautement professionnalisantes : plus de 100 intervenants professionnels et des stages obligatoires dans tous les cursus.



Je contacte l'IAE

Tél. : +33 (0)4 92 00 11 45
E-mail : itoma@unice.fr

J'écris à l'IAE

IAE NICE
Campus Saint-Jean d'Angély
24, avenue des Diables Bleus
F-06357 NICE cedex 4

Je vais à l'IAE

rue du 22^e B.C.A.
2^e étage, bureau #2A06
Tramway : arrêt Vauban
Train : station Riquier
Bus #20, #27 : arrêt Saint-Jean d'Angély
Vélo-Bleu



Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR



Tous droits réservés - IAE NICE 2017. Crédit photos : Fotolia et DSD UNS.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Les informations contenues dans ce document peuvent faire l'objet de modifications ultérieures.
Elles vous sont communiquées à titre indicatif.



Licence Professionnelle (Bac+3)

LP ATHL

Arts et Techniques de
l'Hôtellerie de Luxe

Devenir un spécialiste de l'hôtellerie de luxe

iae.unice.fr

Présentation

Les Alpes Maritimes et la Principauté de Monaco détiennent le record national de concentration d'hôtels classés 5 étoiles. La licence ATHL est élaborée pour former des spécialistes du secteur de l'hôtellerie de luxe afin de répondre aux aspirations et spécificités d'une nouvelle clientèle internationale très haut de gamme.

L'hôtellerie de luxe existe nécessairement au travers des services ultra-personnalisés et produits indispensables, à l'intérieur des structures hôtelières (design, spa, arts de la table, accessoire de mode...) et dans un environnement humain, culturel et commercial des industries de luxe (mobilier, haute couture, décoration objet d'arts...).

La licence professionnelle permet :

- aux étudiants d'origines diverses d'acquérir des compétences pratiques et des connaissances théoriques sur le monde professionnel de l'hôtellerie de luxe en particulier mais aussi sur les industries de luxe en général;
- à des salariés travaillant dans l'hôtellerie d'acquérir une nouvelle qualification dans le domaine des métiers de luxe.

Compétences

- Concevoir, produire, vendre, évaluer, analyser des services personnalisés de grand luxe dans un contexte parfaitement identifié
- Appréhender l'histoire du luxe et la projeter dans le contexte réel
- Décrire, identifier, analyser le produit «hôtel de luxe» dans ses différentes formes (palace, hôtels 5 étoiles, boutique hôtel)
- Gérer, organiser, mettre en oeuvre la valorisation de l'hôtel (création d'événements et manifestations)
- Etablir des relations partenariales avec les autres industries de luxe
- Utiliser et maîtriser les outils de gestion de l'hôtel; utiliser et maîtriser tous les outils de communication
- Appliquer les apports théoriques au contexte réel
- Management des métiers :
- Identifier, différencier et évaluer les divers métiers et acteurs de l'hôtel de luxe

Contenu de la formation

Premier Semestre

Code	Cours	ECTS	Hrs
GLHLV1	English business hôtelier	3	20
GLHLV2	Allemand, Espagnol, Italien au choix	2	20
GLHLU11	Marketing du luxe	3	30
GLHLU12	Arts de la table et du service de luxe	2	20
GLHLU13	Arts culinaires et restauration gastronomique	2	20
GLHLU14	Arts œnologiques, vins et spiritueux	2	20
GLHLU15	Art de la réception et étages / Conciergerie	3	30
GLHLU21	Les industries du luxe	3	20
GLHLU22	Métiers et domaines d'activité du luxe en relation avec l'hôtellerie de luxe	2	10
GLHLU23	Anthropologie et sociologie du luxe	2	10
GLHLU24	Interculturalité et géopolitique du tourisme de luxe	2	10
GLHLU25	Structures des organisations hôtelières	1	10
GLHLU26	Cadre financier et juridique	2	20
GLHLU27	Stratégies et innovations	1	10

Second Semestre

Code	Cours	ECTS	Hrs
GLHLU31	Techniques de prospection et de négociation	1	10
GLHLU32	Politique qualité et éthique des affaires	1	10
GLHLU33	Constructions de relations partenariales et développement durable	1	10
GLHLU34	Management de la relation commerciale BtoB	2	10
GLHLU35	Création de réseaux et réponse aux stars	1	10
GLHLU36	Optimisation des ventes	2	20
GLHLU37	Gestion de l'immatériel	1	10
GLHLU41	Culture générale	1	10
GLHLU42	Développement personnel	1	10
GLHLU43	Expression orale et écrite	1	10
GLHLU44	Communication interne et management des métiers	3	30
GLHLU45	Communication hors média / communication média	2	20
GLHLU46	Gestion de la sécurité	1	10
GLHLU5	Projet tutoré (Prévision de 140h consacré à un projet individuel ou collectif tout au long de l'année)	5	140
GLHLU6	Stage (6 mois)	7	-

TOTAL HEURES DE COURS

560

Admission

Je postule

Phase d'admissibilité

Mon dossier est évalué sur la base des trois critères cumulatifs suivant :

- **Pré-requis nécessaires pour suivre la formation** : être titulaire d'un diplôme de niveau bac+2 ou d'un titre jugé équivalent (120 ECTS ou 60 US credits)
- **Mérite académique**
- **Projet professionnel**

Phase d'admission : je passe un entretien oral avec le jury

Combien ça me coûte

En fonction de ma situation, j'aurai à régler :

- **droits nationaux** : il s'agit des taxes fixées par le MENESR (Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche). Tous les étudiants doivent régler les droits nationaux. Le montant exact de ces droits est communiqué par le ministère (et publié sur le site) mi-juillet.
- **cotisation de Sécurité Sociale** : elle est due par les étudiants français ou étrangers (hors UE) qui, au 1er octobre, ont moins de 28 ans. Sont exonérés : les étudiants de l'Union Européenne ayant une couverture dans leur pays d'origine, les membres des foyers SNCF, les étudiants travaillant au moins 96 heures par mois et tous les étudiants qui, au 1er octobre, ont plus de 28 ans.
- **cotisation Culture et Sport** : cette cotisation est facultative (montant : 30 euros). Elle donne accès à toutes les installations sportives de l'Université et à des réductions concernant les activités culturelles.
- **droits spécifiques** : le montant des droits spécifiques dépend de votre régime d'inscription.

Si je suis en « formation initiale » : la quasi-totalité de mes frais de scolarité est prise en charge par l'Etat. Je paye les droits nationaux et la cotisation à la sécurité sociale

Si je suis en « formation permanente » : l'Etat prend en charge une partie de mes frais de scolarité. Le reste est à ma charge

Si je suis en « formation continue » : l'Etat prend en charge une partie de mes frais de scolarité et le reste est pris en charge par un organisme financeur et/ou mon employeur.